



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B.P.7
68171 RIXHEIM CEDEX
Tél. : 03 89 64 59 59
Fax : 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SERVICE TRAVAUX
st.travaux@rixheim.fr

132 / VOI / 2023

ARRÊTE

Règlementant le stationnement et la circulation Rue de l'Île Napoléon

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

- Vu l'ordonnance du 1er septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L 2213-1, L 2213-6 et L 2215-4 ainsi que le Code des Communes,
- Vu le décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de la circulation routière (Code de la route), modifié et complété,
- Vu les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5
- Vu la demande de l'entreprise CET en date du 08 mars 2023 pour des travaux ENEDIS

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation rue de l'Île Napoléon afin de permettre le bon déroulement des travaux de terrassement pour la pose de réseau ENEDIS

Arrête :

Article 1 : L'arrêté 108 – VOI - 2023 du 09 mars 2023 est prorogé jusqu'au 21 avril 2023

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la ville, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg ou via l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RIXHEIM,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur Richard PISZEWSKI, adjoint en charge du plan de circulation et de la sécurité de la route,
- Centre technique municipal, 28 rue de Pologne, 68170 RIXHEIM,
- Agence Territoriale Mulhouse et Trois Pays 20, rue de l'Aérodrome 68170 RIXHEIM,
- L'entreprise CET, 6 rue du Ballon d'Alsace, 68520 BURNHAUPT LE HAUT,
- S.C.I.N. 5 rue de l'Etang 68390 SAUSHEIM,

Fait à RIXHEIM, le 06 avril 2023

Le Maire :



Rachel BAECHTEL

Publié sur le site internet de la commune de RIXHEIM le

06 AVR. 2023